



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 29 AVRIL 2011 à 20 heures**

**Mairie
d'ESCAUDŒUVRES**

59161 - BP N° 13

Tél. 03.27.72.70.70

Fax 03.27.72.70.92

Suite à la convocation qui lui a été adressée en date du 20 AVRIL 2011, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Patrice ÉGO, Maire.

Etaient Présents : MM. ÉGO Patrice – LEFEBVRE Guy – MORY Nicole – MORCHOISNE Maurice – RICHEZ.LEROUGE Annick – CANDELIER VALEZ Anne.Sophie – DOMISE PAGNEN Gérard – DHAUSSY Marie-Thérèse – DERICKXSEN Thérèse – CARDON Raymond – THELLIEZ Jean.Marc – LEMAIRE Claude – GAY Joëlle – BRASSART Marie.Josée – PEREIRA Fabienne – JOURDAIN David – COLAU Johann – DE SOUSA José – CACHEUX Guy – COQUEREL Alain -.

Formant la majorité en exercice,

Absents excusés ayant donné procuration : MM. PLATEAU André – MONNIER Jeannine – VANDEVILLE Jean.Pierre – DESPIERRE Claudine -.

Absente excusée : Mme LEROY Isabelle -.

Absents : M. PIGOT Raymond – Melle BARATA.RODRIGUES Wendy -.

Madame MORY Nicole a été élue Secrétaire.

1 – Vote du Budget Primitif 2011

- **a) Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales**
- **b) Vote du Budget Primitif 2011**

a) Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 31 mars dernier, nous avons abordé la fiscalité directe locale en expliquant que le projet du Budget Primitif 2011 avait été établi en reprenant en recettes prévisionnelles les recettes perçues en 2010 : même D.G.F, même recettes fiscales.

Il avait été précisé que la question de l'éventuelle augmentation des taux d'imposition des trois taxes directes locales ne se posait pas.

Nous avons été destinataires depuis, de l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011.

Cet état 1259 fait apparaître une évolution des bases d'impositions prévisionnelles pour 2011 :

	Bases d'imposition 2010 (effectives)	Bases d'imposition 2011 (prévisionnelles)
Taxe d'Habitation	2 100 061	2 151 000
Taxe Foncière (Bâti)	3 223 759	3 290 000
Taxe Foncière (Non Bâti)	49 209	50 000

Commentaires :

L'examen des bases d'imposition de la taxe d'Habitation fait apparaître une augmentation de 2,43% qui correspond à la revalorisation forfaitaire des bases, votée par la loi de finances pour 2011 et des variations physique de la matière imposable (ex : exonération diverses, nouveaux logements...)

- Les bases d'imposition de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties ont augmenté de 2,00%. Cette augmentation résulte là encore de la variation nominale des bases 2010 et des variations physiques de la matière imposable.
- Les bases d'imposition de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties ont augmenté de 1,61% (revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières pour 2011) et déduction faite de dégrèvement dont pourraient bénéficier certains jeunes agriculteurs.

L'évolution des bases d'imposition, constatée pour 2011 assure un produit fiscal attendu de 1.177.807 euros (Ce produit attendu était de 1.148.469 euros en 2010) soit une progression à taux constant de 2,55% Hors Compensation.

Les taux d'imposition proposés au vote du Conseil Municipal pour 2011 sont les mêmes que ceux votés l'an dernier soit :

		Taux moyens communaux de 2010 au niveau	
		National	Départemental
Taxe d'Habitation	24,76	23,54	37,60
Taxe Foncière (Bâti)	18,61	19,67	25,23
Taxe Foncière (Non Bâti)	65,90	48,18	52,91

Les taux proposés au vote sont inférieurs à la moyenne nationale et départementale des taux communaux votés en 2010.

Cette année encore, compte tenu du contexte économique et de la situation des finances de l'État, de la poursuite de son désengagement envers les collectivités territoriales, une baisse des taux même légère est inenvisageable.

Le Conseil Municipal se prononcera sur l'adoption des taux 2011 d'imposition des trois taxes directes locales ainsi qu'il suit :

Taxe d'Habitation	24,76%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	18,61%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	65,90%

Monsieur le Maire demande ensuite s'il y a des questions ?

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal, demande la parole : « Une question : Taxe d'Habitation au niveau national l'an dernier, nous étions, pas nous, mais au niveau national 14,97 %, nous sommes à 23,54 % maintenant. 10 points d'augmentation cela me paraît énorme et au plan départemental nous étions à 26,25 % et maintenant nous sommes à 37,60 %. Pour le bâti et le non bâti cela fait une augmentation de + 20 %.

Monsieur le Maire donne lecture des taux notifiés par l'État :

	TAUX MOYENS 2009	
	National	Départemental
T.H.	14,91	26,25
F.B.	19,32	24,96
F.N.B.	45,50	50,82

	TAUX MOYENS 2010	
	National	Départemental
T.H.	23,54	37,60
F.B.	19,67	25,23
F.N.B.	48,18	52,91

Force est de constater que les augmentations entre 2009 Et 2010 sont très conséquentes.

Monsieur Guy CACHEUX, Conseiller Municipal, demande la parole : « Concernant la T.P. Le montant que l'on va récupérer de la communauté d'agglomération il a évolué comment par rapport à l'an dernier ? Il est en moins ou en plus ? »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances, nous n'avons pas encore eu la notification officielle mais je pense qu'il ne devrait pas y avoir de grand changement. D'ailleurs pour préparer le budget nous nous sommes basés sur les montants versés l'an dernier. »

Monsieur CACHEUX : « Combien c'était l'an dernier ? L'an dernier c'était pas 2,2 millions d'euros ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Si. »

Monsieur CACHEUX : « Donc ça coïncide avec les 3,9 millions d'euros qu'on a dans le budget à condition qu'on ait aussi la ristourne en temps et en heure.

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Les deux premières années nous avons baissé les taux d'imposition, cette année, pour la deuxième année consécutive, nous n'y touchons pas. Nous verrons cette année ce que nous allons réellement encaisser pour savoir si l'an prochain nous allons pouvoir continuer à les maintenir ou bien les augmenter comme le font près de 80% des communes. »

Monsieur José DE SOUSA : « Vous auriez pu baisser les taux du montant de l'augmentation forfaitaire des bases d'imposition. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Oui, nous aurions pu mais l'incidence est minime d'une part et l'incertitude sur les diverses dotations qui doivent être versée par l'État d'autre part, nous oblige à la prudence. »

Monsieur le Maire demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption des taux 2011 d'imposition des trois taxes directes locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 4 abstentions du groupe bâtir l'avenir d'Escaudœuvres.

- Vote les taux d'imposition 2011 comme suit :

Taxe d'Habitation 24,76%

Taxe Foncière sur les propriétés bâties 18,61%

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 65,90%

b) Vote du Budget Primitif 2011

Vous avez été destinataires du projet du Budget Primitif 2011.

ESCAUDOEUVRES - BP 2011

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	4 520 483,20	4 474 500,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		45 983,20
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 520 483,20	4 520 483,20

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris compte 1068)	1 064 912,93	799 859,49
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	707 814,29	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		972 867,73
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 772 727,22	1 772 727,22
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		6 293 210,42	6 293 210,42

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2
--	-----------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire bud.primitif précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	1 777 862,10		1 794 800,00	1 794 800,00	1 794 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 888 000,00		2 058 121,20	2 058 121,20	2 058 121,20
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	576 100,00		586 562,00	586 562,00	586 562,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		4 241 962,10		4 439 483,20	4 439 483,20	4 439 483,20
66	Charges financières	65 023,87		76 000,00	76 000,00	76 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 316 985,97		4 520 483,20	4 520 483,20	4 520 483,20
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	208 514,03				
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>					
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		208 514,03				
TOTAL		4 525 500,00		4 520 483,20	4 520 483,20	4 520 483,20
+						
D002 RESULTAT REPORTE ou ANTICIPE						
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						4 520 483,20

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire bud.primitif précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	5 297,69		50 000,00	50 000,00	50 000,00
70	Produits des serv., du domaine et ventes...	111 000,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00
73	Impôts et taxes	3 689 144,00		3 419 000,00	3 419 000,00	3 419 000,00
74	Dotations et participations	794 500,00		739 000,00	739 000,00	739 000,00
75	Autres produits de gestion courante	90 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
Total des recettes de gestion courante		4 689 941,69		4 458 000,00	4 458 000,00	4 458 000,00
76	Produits financiers	10 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
77	Produits exceptionnels	33 000,00		10 500,00	10 500,00	10 500,00
78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 732 941,69		4 474 500,00	4 474 500,00	4 474 500,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		4 732 941,69		4 474 500,00	4 474 500,00	4 474 500,00

	+	
R002 RESULTAT REPORTE ou ANTICIPE		45 983,20

	=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		4 520 483,20

Pour informations :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
---	--

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire bud.primitif précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des opérations d'équipement		1 113 837,83	707 814,29	837 912,93	837 912,93	1 545 727,22
Total des dépenses d'équipement		1 113 837,83	707 814,29	837 912,93	837 912,93	1 545 727,22
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	208 514,03		227 000,00	227 000,00	227 000,00
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		208 514,03		227 000,00	227 000,00	227 000,00
45X-1	Total des opé. pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		1 322 351,86	707 814,29	1 064 912,93	1 064 912,93	1 772 727,22
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
TOTAL		1 322 351,86	707 814,29	1 064 912,93	1 064 912,93	1 772 727,22

	+	
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE ou ANTICIPE		

	=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 772 727,22

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire bud.primitif précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 400 000,00				
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles			437 130,00	437 130,00	437 130,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	1 400 000,00		437 130,00	437 130,00	437 130,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	8 609,00		167 229,49	167 229,49	167 229,49
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					
138	Autres subv. d'investissement non transf.					
18	Compte de liaison : affectation					
165	Dépôts et cautionnement reçus					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	17 170,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
024	Produits des cessions			180 500,00	180 500,00	180 500,00
	Total des recettes financières	25 779,00		362 729,49	362 729,49	362 729,49
45X-2	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	1 425 779,00		799 859,49	799 859,49	799 859,49
021	Virement de la section de fonctionnement	208 514,03				
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	208 514,03				
	TOTAL	1 634 293,03		799 859,49	799 859,49	799 859,49
						+
	R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE ou ANTICIPE					972 867,73
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 772 727,22

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 794 800,00		1 794 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 058 121,20		2 058 121,20
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achat et variations de stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	586 562,00		586 562,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus			
66	Charges financières	76 000,00		76 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00		5 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	Dépenses de fonctionnement - Total	4 520 483,20	0,00	4 520 483,20
				+
	D002 RESULTAT REPORTE ou ANTICIPE			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			4 520 483,20

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emp. (sf 1688 non budg)	227 000,00		227 000,00

18	Compte de liaison : Affectations opérations d'équipement (total)	1 545 727,22		1 545 727,22
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances ratt. à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations (reprises)			
29	Prov. pour dépréciation des immobilisations			
39	Prov. pour dépréciation des matières			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Prov. pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers			
3..	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		1 772 727,22	0,00	1 772 727,22
				+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE ou ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 772 727,22

2 - RECETTES (de l'exercice + Restes à réaliser)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuation de charges	50 000,00		50 000,00
60	Achats et variation des stocks			
70	Prod. des serv., du domaine et ventes directes	160 000,00		160 000,00
71	Production stockée (ou destockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	3 419 000,00		3 419 000,00
74	Dotations et participations	739 000,00		739 000,00
75	Autres produits de gestion courante	90 000,00		90 000,00
76	Produits financiers	6 000,00		6 000,00
77	Produits exceptionnels	10 500,00		10 500,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement - Total		4 474 500,00	0,00	4 474 500,00

+

R002 RESULTAT REPORTE ou ANTICIPE	45 983,20
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 520 483,20
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	167 229,49		167 229,49
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes (sf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : Affectations			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles	437 130,00		437 130,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			

26	Participations et créances ratt. à des part.			
27	Autres immob. financières	15 000,00		15 000,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Prov. pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Prov. pour dépréciation des matières</i>			
45X-2	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Prov. pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3..	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	180 500,00		180 500,00
Recettes d'investissement - Total		799 859,49	0,00	799 859,49

	+
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE ou ANTICIPE	972 867,73
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 772 727,22

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ Art.	Libellé	Pour mémoire budget Primitif	Propositions nouvelles	Vote
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	1 777 862,10	1 794 800,00	1 794 800,00
6042	Achats de prestations de services (autres que terr	280 000,00	220 000,00	220 000,00
60611	Eau et assainissement	26 000,00	15 000,00	15 000,00
60612	Énergie - électricité	197 600,00	160 000,00	160 000,00
60613	Chauffage urbain	96 000,00	80 000,00	80 000,00
60621	Combustibles	5 000,00	3 000,00	3 000,00
60622	Carburants	23 500,00	30 000,00	30 000,00
60623	Alimentation	136 462,10	160 000,00	160 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	15 000,00	20 000,00	20 000,00
60631	Fournitures d'entretien	20 600,00	15 000,00	15 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	45 000,00	25 000,00	25 000,00
60633	Fournitures de voirie	13 500,00	15 000,00	15 000,00
60636	Vêtements de travail	5 700,00	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	28 000,00	20 000,00	20 000,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et méd	16 000,00	16 000,00	16 000,00
6067	Fournitures scolaires	22 000,00	30 000,00	30 000,00
6068	Autres matières et fournitures	5 700,00		
611	Contrats de prestations de services avec des entre	42 000,00	62 200,00	62 200,00
6122	Crédit-bail mobilier	12 500,00	15 000,00	15 000,00
6132	Locations immobilières	5 000,00	16 000,00	16 000,00
6135	Locations mobilières	100 000,00	125 000,00	125 000,00
61521	Terrains	38 600,00	40 000,00	40 000,00
61522	Bâtiments	96 200,00	100 000,00	100 000,00
61523	Voies et réseaux	100 000,00	130 000,00	130 000,00
61551	Matériel roulant	25 000,00	50 000,00	50 000,00
61558	Autres biens mobiliers	19 900,00	15 000,00	15 000,00
6156	Maintenance	24 000,00	30 000,00	30 000,00
616	Primes d'assurance	100 000,00	120 000,00	120 000,00
617	Études et recherches	5 000,00	1 000,00	1 000,00
6182	Documentation générale et technique	3 500,00	4 000,00	4 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6188	Autres frais divers		500,00	500,00

6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6226	Honoraires	5 600,00	20 000,00	20 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	135 000,00	105 000,00	105 000,00
6236	Catalogues et imprimés		1 000,00	1 000,00
6237	Publications		500,00	500,00
6247	Transports collectifs	1 500,00		
6251	Voyages et déplacements	27 900,00	25 000,00	25 000,00
6261	Frais d'affranchissement	12 500,00	10 000,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	35 000,00	35 000,00
63512	Taxes foncières	21 000,00	20 000,00	20 000,00
63513	Autres impôts locaux	15 000,00	30 000,00	30 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	600,00		
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autr		100,00	100,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	1 888 000,00	2 058 121,20	2 058 121,20

6218	Autre personnel extérieur	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6331	Versement de transport	6 500,00	5 800,00	5 800,00
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	7 000,00	6 000,00	6 000,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de g	26 000,00	25 290,00	25 290,00
64111	Rémunération principale	830 000,00	996 831,20	996 831,20
64112	Nbi, supplément familial de traitement et indemnité	15 000,00	24 000,00	24 000,00
64118	Autres indemnités.	135 000,00	100 000,00	100 000,00
64131	Rémunérations	320 000,00	250 000,00	250 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	50 000,00	100 000,00	100 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	200 000,00	210 000,00	210 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	203 000,00	269 300,00	269 300,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	10 000,00	2 000,00	2 000,00
64732	Versées aux a.s.s.e.d.i.c.	30 000,00	21 000,00	21 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	2 900,00	2 900,00
64832	Contributions au fonds de compensation de cessatio	4 000,00		
6488	Autres charges	4 000,00		

6218	Autre personnel extérieur	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6331	Versement de transport	6 500,00	5 800,00	5 800,00
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	7 000,00	6 000,00	6 000,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de g	26 000,00	25 290,00	25 290,00
64111	Rémunération principale	830 000,00	996 831,20	996 831,20
64112	Nbi, supplément familial de traitement et indemnité	15 000,00	24 000,00	24 000,00
64118	Autres indemnités.	135 000,00	100 000,00	100 000,00
64131	Rémunérations	320 000,00	250 000,00	250 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	50 000,00	100 000,00	100 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	200 000,00	210 000,00	210 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	203 000,00	269 300,00	269 300,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	10 000,00	2 000,00	2 000,00
64732	Versées aux a.s.s.e.d.i.c.	30 000,00	21 000,00	21 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	2 900,00	2 900,00
64832	Contributions au fonds de compensation de cessatio	4 000,00		
6488	Autres charges	4 000,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	576 100,00	586 562,00	586 562,00
6531	Indemnités	105 000,00	105 000,00	105 000,00
6533	Cotisations de retraite	4 000,00	3 500,00	3 500,00
6535	Formation	6 000,00	1 500,00	1 500,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation	100,00		
6558	Autres contributions obligatoires	14 100,00	15 500,00	15 500,00

65736	Subventions de fonct.au ccas	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	C.C.A.S.	200 000,00	200 000,00	200 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et	246 900,00	261 062,00	261 062,00
	Club 3ème âge scaldobrigien			
	Amitiés Internationales	500,00		
	Syndical CGT communaux Escaudoevres	600,00		
	Danse de salon	1 000,00	1 000,00	
	Ecole Gymnastique enfants	1 000,00	1 200,00	
	Quartier Tisserin Escaudoevres	1 000,00	1 000,00	
	O3 Racing	1 000,00	1 000,00	
	Les Amis de ma Maison	1 000,00	1 000,00	
	Scladocouture	900,00	900,00	
	Anciens Combattants et Prisonniers de Gu	1 400,00	1 400,00	
	Gymnastique entretien adultes	2 000,00	2 000,00	
	La Scladobrigienne	1 500,00	1 500,00	
	Subventions exceptionnelles	1 900,00	1 900,00	
	F.N.A.C.A	2 500,00	2 500,00	
	Les Jeunes Talents	2 500,00	2 500,00	
	U.N.R.P.A	3 300,00	4 002,00	
	Ass. Parents élèves	3 000,00	3 000,00	
	The Flora Compagny	3 000,00	3 020,50	
	Groupe Généalogistes amateurs	3 000,00	3 000,00	
	Club du Temps Libre	3 500,00	3 521,00	
	M.K.C	4 500,00	4 500,00	
	Union commerciale et artisanale	3 000,00	3 596,50	
	Pétanque Club	5 000,00	5 000,00	
	Cyclo Club Escaudoevres	5 100,00	5 100,00	
	Harmonie Municipale Escaudoevres	10 600,00	4 600,00	
	Office Moderne Culture	5 500,00	5 500,00	
	Espace Nature et Animalier	7 000,00	7 000,00	
	O.M.C intervention Musique écoles	9 500,00	11 000,00	
	Ecole Musique Harmonie Municipale	12 000,00	16 300,00	
	Judo Jujitsu	14 000,00	14 000,00	
	Tennis de table	15 000,00	15 000,00	
	Hockey Club Escaudoevres	33 000,00	35 000,00	
	Basket Club Escaudoevres	33 000,00	33 000,00	
	C.A.S.E	50 000,00	50 000,00	
	Gardons la Pêche	5 000,00	5 422,00	
	ALSPE		1 600,00	
	Théâtre en cambrésis	3 200,00	3 200,00	
	Sclérose en plaques	200,00	200,00	
	Secours Catholiques	200,00	200,00	
	Institut de recherche sur le cancer	600,00	600,00	
	Association Cyclo Club Cambrésien	5 000,00	5 000,00	
	Paroisse Saint Vaast St Géry	500,00	500,00	
	Prévention routière	150,00	150,00	
	Nouveau planning familial	150,00	150,00	
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		4 241 962,10	4 439 483,20	4 439 483,20
(a)=(011+012+014+65+656)				
66	CHARGES FINANCIÈRES	65 023,87	76 000,00	76 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	65 023,87	74 500,00	74 500,00
668	Autres charges financières		1 500,00	1 500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6714	Bourses et prix		5 000,00	5 000,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	10 000,00		
	Théâtre en Cambrésis	2 800,00	3 200,00	
	Sclérose en plaques	200,00	200,00	
	Secours catholique	400,00	200,00	

	Institut de recherche sur le cancer	200,00	600,00	
	Association Cyclo Club Cambrésien	5 000,00	5 000,00	
	Paroisse St Vast St Géry	100,00	500,00	
	Prévention routière	150,00	150,00	
	Nouveau Planning Familial	150,00	150,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		4 316 985,97	4 520 483,20	4 520 483,20
=(a)+66+67+(68)+022				
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	208 514,03		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		208 514,03		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		208 514,03		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordre)		4 525 500,00	4 520 483,20	4 520 483,20

		+
RESTES A REALISER N-1		0,00
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		4 520 483,20

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2
--	-----------

Chap/ Art.	Libellé	Pour mémoire budget Primitif	Propositions nouvelles	Vote
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	5 297,69	50 000,00	50 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	5 297,69	50 000,00	50 000,00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVI	111 000,00	160 000,00	160 000,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	4 500,00	4 500,00	4 500,00
70312	Redevances funéraires	500,00	500,00	500,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7062	Redevances et droits des services à caractère cult	5 000,00	4 000,00	4 000,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et	60 000,00	90 000,00	90 000,00
70688	Autres prestations de services	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70878	Par d'autres redevables		20 000,00	20 000,00
73	IMPÔTS ET TAXES	3 689 144,00	3 419 000,00	3 419 000,00
7311	Contributions directes	1 140 144,00	1 160 000,00	1 160 000,00
7322	Dotation solidarité communautaire	7 000,00	7 000,00	7 000,00
7328	Autres reversements de fiscalité	2 490 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7381	Taxe additionnelle droit mutation	50 000,00	50 000,00	50 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	794 500,00	739 000,00	739 000,00
7411	Dotation forfaitaire	315 000,00	300 000,00	300 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	25 000,00	25 000,00	25 000,00
74718	Autres	150 000,00	200 000,00	200 000,00
7473	Départements	35 000,00	50 000,00	50 000,00
7478	Autres organismes		10 000,00	10 000,00
74832	Fdplp		30 000,00	30 000,00
74833	État - compensation au titre de la taxe profession	108 000,00	40 000,00	40 000,00
74834	État - compensation au titre des exonérations des	11 500,00	5 000,00	5 000,00
74835	État - compensation au titre des exonérations de t	75 000,00	75 000,00	75 000,00
7488	Autres attributions et participations	75 000,00	4 000,00	4 000,00

75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	90 000,00	90 000,00	90 000,00
752	Revenus des immeubles	90 000,00	90 000,00	90 000,00
TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		4 689 941,69	4 458 000,00	4 458 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	10 000,00	6 000,00	6 000,00
768	Autres produits financiers	10 000,00	6 000,00	6 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	33 000,00	10 500,00	10 500,00
7713	Libéralités reçues	1 000,00	500,00	500,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de ge	20 000,00	10 000,00	10 000,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atte	2 000,00		
775	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00		
TOTAL DES RECETTES REELLES =(a)+76+77+(78)		4 732 941,69	4 474 500,00	4 474 500,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

Chap/ Art.	Libellé	Pour mémoire budget Primitif	Propositions nouvelles	Vote
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordre)		4 732 941,69	4 474 500,00	4 474 500,00
				+
RESTES A REALISER N-1				0,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				45 983,20
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				4 520 483,20

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1
---	-----------

Chap/ Art.	Libellé	Pour mémoire budget Primitif	Propositions nouvelles	Vote
	Opérations d'équipement n° : 9000000005	64 000,00		
	Opérations d'équipement n° : 9000000006	15 000,00	35 000,00	35 000,00
	Opérations d'équipement n° : 9000000007	130 000,00		
	Opérations d'équipement n° : 9000000008	69 634,03	80 000,00	80 000,00
	Opérations d'équipement n° : 9000000010	50 000,00		
	Opérations d'équipement n° : 9000000012	100 000,00		
	Opérations d'équipement n° : 9000000014	30 000,00		
	Opérations d'équipement n° : 9000000015	5 000,00		
	Opérations d'équipement n° : 9000000018	5 000,00		
	Opérations d'équipement n° : 9000000019	20 000,00		
	Opérations d'équipement n° : 9000000023	90 887,83		
	Opérations d'équipement n° : 9000000024	192 492,50	230 000,00	230 000,00
	Opérations d'équipement n° : 9000000035	20 000,00		
	Opérations d'équipement n° : 9000000036	10 000,00		
	Opérations d'équipement n° : 9000000038	70 000,00		
	Opérations d'équipement n° : 9000000039	41 823,47		
	Opérations d'équipement n° : 9000000040	50 000,00		
	Opérations d'équipement n° : 9000000041	50 000,00		
	Opérations d'équipement n° : 9000000042	80 000,00	3 053,44	3 053,44
	Opérations d'équipement n° : 9000000043	20 000,00		
	Opérations d'équipement n° : 9000000044		50 000,00	50 000,00
	Opérations d'équipement n° : 9000000045		150 000,00	150 000,00
	Opérations d'équipement n° : 9000000046		5 000,00	5 000,00
	Opérations d'équipement n° : 9000000047		104 359,49	104 359,49
	Opérations d'équipement n° : 9000000048		180 500,00	180 500,00
Total des dépenses d'équipement		1 113 837,83	837 912,93	837 912,93

16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	208 514,03	227 000,00	227 000,00
1641	Emprunts en euros	208 514,03	227 000,00	227 000,00
Total des dépenses financières		208 514,03	227 000,00	227 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 322 351,86	1 064 912,93	1 064 912,93
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordre)		1 322 351,86	1 064 912,93	1 064 912,93
				+
RESTES A REALISER N-1				707 814,29
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 772 727,22

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2
---	-----------

Chap/ Art.	Libellé	Pour mémoire budget Primitif	Propositions nouvelles	Vote
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 400 000,00		
1641	Emprunts en euros	1 400 000,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		437 130,00	437 130,00
2111	Terrains nus		293 200,00	293 200,00
2132	Immeubles de rapport		143 930,00	143 930,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÉRES	17 170,00	15 000,00	15 000,00
2766	Créances pour locations-acquisitions	17 170,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes d'équipement		1 417 170,00	452 130,00	452 130,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	8 609,00	167 229,49	167 229,49
10222	F.c.i.v.a.		159 229,49	159 229,49
10223	T.I.e.	8 609,00	8 000,00	8 000,00
Total des recettes financières		8 609,00	167 229,49	167 229,49
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 425 779,00	619 359,49	619 359,49
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (RECETTES)	208 514,03		
TOTAL PRELEVEMENTS Provenant de la sect. de Fonct.		208 514,03		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		208 514,03		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordre)		1 634 293,03	619 359,49	619 359,49
				+
RESTES A REALISER N-1				0,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				972 867,73
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 592 227,22

Le Budget est en tout point conforme à ce qui a été annoncé et proposé dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour la section de fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 4.520.483,20 euros.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1.772.727,22 euros. La liste des programmes d'investissement figurant dans le document du Débat d'Orientation Budgétaire est strictement identique à celle figurant dans le Budget Primitif 2011 pages 18 à 35.

Les priorités 2011 sont :

- la mise aux normes de la salle polyvalente : 422.492,50 euros, affectés à ce programme,
- la construction des hangars des services techniques municipaux pour 88.239,95 euros,
- la réfection du parking de l'école Suzanne Lanoy pour 50.000,00 euros,
- la réfection de la rue Jean Jaurès espaces verts et trottoirs à proximité d'AUCHAN pour 150.000,00 euros,
- réfection du parking de la mairie pour 83.053,44 euros.

Le Conseil Municipal se prononcera sur le vote du Budget Primitif 2011.

Monsieur le Maire indique que pour la salle polyvalente, c'est le point suivant, nous allons solliciter une subvention de 158.000 euros. La part des recettes affectée à cette opération passera à 580.049,25 euros pour un montant de dépenses prévisionnelles de 622.000 euros Hors Taxes. La mise en concurrence dans le cadre d'un marché public et les rabais consentis actuellement par les entreprises permet d'envisager une réalisation complète des travaux de réfection. Toutefois dans le marché le lot parquet et le lot matériel scénique seront en tranches conditionnelles.

Monsieur le Maire demande ensuite aux Membres du Conseil Municipal s'ils ont des questions ?

Monsieur José DE SOUSA, conseiller municipal : « Ce n'est pas un redict, avec le conseil municipal précédent page 3 sur les informations financières les ratios, on a exactement les mêmes valeurs que l'année dernière comment se fait-il ? »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances, explique que cette page n'est plus renseignée depuis plusieurs années, depuis au moins 2009, c'est une certitude. Ces informations financières ne peuvent être données que si les services de l'État nous communiquent les fiches de calcul et les données statistiques, ce n'est plus le cas depuis au moins 2009. Seul le chiffre de population et vous avez raison, évolue. Il rappelle par ailleurs que le budget primitif 2011 a été préparé en n'ayant aucune information sur les dotations, la fiscalité... Nous nous sommes exclusivement basés sur les résultats des exercices précédents et surtout de l'exercice 2010.

Monsieur José DE SOUSA : « Egalement les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population et le nombre d'habitants. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Oui, mais si nous avons les données statistiques et c'est intéressant, vous en aurez communication. »

Monsieur DE SOUSA : « Une question toujours sur les dépenses de fonctionnement, c'est juste pour avoir des clarifications. L'autofinancement qu'on a dégagé au profit de la section d'investissement est annoncé 180.500 euros, page 6, section de fonctionnement, dépenses de fonctionnement on a dégagé quelque chose disons simplement : 180.500,00 et c'est de l'excédent ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN répond : « Non ! »

Monsieur DE SOUSA : « Ce n'est pas de l'excédent et on a décidé de le transférer à la section d'investissement »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Oui cette somme est destinée au remboursement du capital des emprunts. »

Monsieur DE SOUSA : « C'est cela que vous appelez la charge exceptionnelle. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Dans la nomenclature M14 oui. »

Monsieur DE SOUSA : « C'est mis en charge exceptionnelle. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Non, on ne l'a pas mis c'est les règles comptables qui veulent ça. Cette somme là on la retrouve en recette d'investissement et elle est affectée au remboursement du capital des emprunts et exclusivement au remboursement du capital des emprunts puisque les autres recettes sont des recettes d'investissement et des reports de crédit 2010 non utilisés en particulier le prêt qui n'a pas été utilisé. »

Monsieur DE SOUSA : « Justement en recette d'investissement je ne la vois, c'est page 7 en bas, on devrait avoir un virement de la section de fonctionnement 180.500,00 et il n'y a rien. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Cette somme figure en bas de la page 7 « autofinancement prévisionnel » dégagé par la section de fonctionnement « pour information ». Il s'agit d'une opération d'ordre, on la retrouve page 8 en dépenses au compte 67 charges exceptionnelles. »

Monsieur Guy CACHEUX, Conseiller Municipal : « Il s'agit d'une question d'ordre. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Tout à fait. »

Monsieur Guy CACHEUX : « Ça va être rétabli au budget supplémentaire. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Non l'opération d'ordre est inscrite dès le budget primitif. »

Monsieur CACHEUX : « On peut faire une transaction. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Oui, c'est de section à section. »

Monsieur CACHEUX : « C'est une opération comptable réalisée en interne pour équilibrer. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Tout à fait. »

Monsieur DE SOUSA : « 023 virement à la section d'investissement mais il n'y a rien. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Ce compte est destiné à financer des opérations réelles d'investissement il n'y a pas de crédits prélevés du fonctionnement pour financer des travaux d'investissement. »

Monsieur CACHEUX : « Un budget primitif ça veut dire quoi ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Les opérations d'ordre sont connues. »

Monsieur CACHEUX : « Ce n'est pas la réalité. »

Monsieur DE SOUSA : « C'est un budget primitif alors c'est du prévisionnel. Justement je me suis posé la question, c'est du prévisionnel. La prime d'assurance passe de 100.000 l'année dernière à 120.000 euros cette année, c'est du prévisionnel, quelles sont les prévisions pour augmenter à 120.000 euros. Ce sont les véhicules qui augmentent, c'est autre chose ? C'est page 10. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Nous avons provisionné 100.000 en 2010, et dépensé 121.000 c'est pour cela que nous avons prévu 20.000 euros en plus. Mais il faut savoir que dans le chapitre assurance même si nous avons renégocié à la baisse les contrats 2011 assurances véhicules (-25.000 € par rapport à 2010) le contrat 2011 multirisque commune (+4.000,00) toutes les assurances (personnel communal, assurances des maisons louées...) figurent dans le même compte. Je vous ferai parvenir le détail des dépenses 2010 en matière d'assurance. »

Monsieur DE SOUSA : « L'an dernier vous avez travaillé sur deux postes : l'assurance et le téléphone et justement ce sont deux postes qui sont en augmentation prévisionnelles. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Pour la téléphonie c'est la même chose nous avons prévu en 2010 25.000 euros et nous avons dépensé 34.000 euros c'est pour cela que nous avons inscrit 35.000 euros pour 2011 en dépenses prévisionnelles. Sur ce poste effectivement nous avons réduit de façon conséquente les dépenses téléphoniques de la mairie (Ligne fixe + portables des services techniques) mais nous devons supporter également tous les frais de téléphonie de tous les bâtiments municipaux : écoles, médiathèque... ainsi que les accès Internet. Je vous transmettrai le détail des dépenses 2010, vous comprendrez. »

Monsieur le Maire intervient pour préciser que sur certains postes tel que le poste fêtes et cérémonies nous avons diminué de 30.000 euros.

Monsieur DE SOUSA : « Il y a une question depuis trois ans les subventions aux associations augmentent peu ou pas. C'est l'augmentation du coût de la vie. Il n'y a que la C.C.A.S. qui n'augmente pas avec le coût de la vie. »

Monsieur le Maire rappelle que l'ouverture d'une épicerie solidaire a fait baisser le coût des aides alimentaires et les gens paient 10% des denrées distribuées cela explique que les dépenses du C.C.A.S. n'augmentent pas d'une année sur l'autre.

Monsieur DOMISE-PAGNEN précise que les recettes du C.C.A.S. c'est en 2011, 270.000 euros. Les recettes ne comptent pas que la subvention principale. Le C.C.A.S. a des recettes propres.

Monsieur DE SOUSA : « N'étant pas au conseil d'administration on n'est pas au courant du fonctionnement. A ce sujet j'en profite, j'avais écrit une lettre à Monsieur le Maire en date du 12 janvier 2010 par lequel on sollicitait de participer à un conseil d'administration. Monsieur le Maire nous avait répondu en ce sens notre groupe serait convié lors d'une prochaine réunion du conseil d'administration. Vous m'avez répondu Monsieur le Maire le 3 février 2010 donc nous attendons. »

Monsieur DE SOUSA donne lecture du courrier de Monsieur le Maire.

Madame Anne-Sophie CANDELIER adjointe et Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale rappelle : « Lorsque cette structure a été mise en place tous les membres du conseil municipal ont été invités à l'inauguration mais il n'y avait personne de votre groupe. »

Monsieur DE SOUSA : « Et alors parce qu'on ne va pas à une inauguration on n'a pas le droit à l'information ! »

Monsieur le Maire : « Pas du tout ! Ceci étant lors de l'inauguration toutes informations et explications sur le fonctionnement de l'épicerie solidaire avaient été données. »

Monsieur DE SOUSA : « J'irai même plus loin l'opposition avait sa place dans le conseil d'administration. »

Monsieur le Maire : « Tout à fait ! Un poste vous avait été proposé ainsi qu'à Monsieur Guy CACHEUX, mais vous l'avez refusé. »

Monsieur DE SOUSA : « Je ne crois pas. »

Monsieur le Maire : « Je rappelle que comme pour la commune les réunions du C.C.A.S. sont publiques et les informations comptables communicables à tout requérant. Pour conclure nous aurons prochainement une nouvelle réunion d'information sur l'épicerie solidaire pour présenter l'agent qui sera recruté et qui aura en charge la gestion de cette structure. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur Guy CACHEUX, conseiller municipal, demande : « Au compte 64111 rémunération principale on a 996.831,20 ce poste a augmenté. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Oui. Plusieurs agents devaient prendre leur retraite cette année mais avec la nouvelle réglementation et le report de l'âge légal de la retraite ; ces agents doivent poursuivre plusieurs mois voire 1 an pour certains. Pour les agents occasionnels on baisse de 320.000 à 250.000 euros. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Il n'y a plus de contrat. L'enveloppe budgétaire des salaires ne peut plus bouger. »

Monsieur CACHEUX : « Si on trouve quelqu'un de l'extérieur pour gérer l'épicerie solidaire ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Mais ça ce sera sur le budget du C.C.A.S. »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au service technique suite à la suppression des contrats aidés, ils ne sont plus que 12 dont 5 personnes sont sur des postes adaptés, 4 sont en congés longue durée et au moment des congés de juillet et août il ne seront plus que 5 pour faire tous les travaux. Nous allons devoir sous traiter certains travaux comme les espaces verts.

Monsieur DE SOUSA : « Dernière question qu'est-ce que vous avez prévu en bourses et prix au 6714 c'est quoi ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « 5.000 euros sont prévus. C'est par exemple la bourse accordée aux jeunes qui ont fait le Raid 4L Trophy. »

Monsieur Guy CACHEUX demande : « Sur l'état de la dette on avait parlé de lissage où en est-on des réaménagements ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « C'est en cours, il n'y a pas de problème avec la Caisse d'Épargne c'est un peu plus compliqué avec DEXIA Crédit Local de France. »

Monsieur CACHEUX : « L'an dernier en octobre 2010 les taux de réaménagement valaient le coup. »

Sans autre question. Monsieur le Maire ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption du budget primitif 2011. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité, 4 voix contre du groupe « Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres » adopte le budget Primitif 2011 tel qu'il y a été présenté. »

2 – Travaux de mise aux normes de la Salle Polyvalente. Demande de subvention D.E.T.R.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article 179 de la loi de finances pour 2011 (n°2010-1657 du 29 décembre 2010) a institué la dotation d'équipement des territoires ruraux D.E.T.R. en fusionnant la Dotation Globale d'Équipement des Communes (D.G.E.) et la Dotation de Développement Rural. La commune d'Escaudœuvres est éligible à ce nouveau dispositif. Des subventions pour les travaux de mise aux normes de la salle polyvalente avaient déjà été demandées au représentant de l'État D.D.R. et D.G.E. depuis 2009, renouvelées en 2010 mais sans succès. La Commune a décidé de réaliser impérativement les travaux de mise aux normes cette année. Monsieur Bernard DUFOUR, architecte D.P.L.G, Maître d'œuvre de l'opération nous a établi un nouveau dossier de demande de subvention. Le montant Hors Taxes des travaux pour l'ensemble des lots s'élève à 620.486,09 euros. Sur ce montant prévisionnel il faut préciser que le remplacement du parquet pour 150.808 euros et le matériel scénique pour 137.508,94 euros seront repris au marché en tranches conditionnelles c'est à dire qu'ils ne seront réalisés que si la commune dispose des crédits suffisants dans le cadre de l'enveloppe fixée au budget. Le Conseil Municipal se prononcera pour solliciter auprès du représentant de l'État une subvention au titre du D.E.T.R. pour les travaux de mise en conformité de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Il rappelle que la commission des travaux s'est réunie récemment sur ce sujet.

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal, s'interroge sur les tranches conditionnelles et sur les matériels scéniques qui sont aussi en tranches conditionnelles. Je m'interroge sur une salle polyvalente avec un matériel scénique de ce prix là par rapport à un projet de la salle des fêtes dans lequel on va retrouver du matériel identique, alors est ce qu'il est utile de le faire ? Il faudra y réfléchir à deux fois. Quand je vois le prix cela m'interpelle.

Monsieur le Maire : « Nous n'aurons pas de salle des fêtes ailleurs qu'à la salle polyvalente avant longtemps alors, si on a les moyens d'équiper cette salle polyvalente d'un matériel scénique... »

Monsieur DE SOUSA : « Si on fait une salle des fêtes après, il faudra l'équiper. »

Monsieur le Maire : « Le matériel scénique de la polyvalente pourra être installé dans la nouvelle salle, qui je le rappelle n'est pas une priorité pour l'instant, d'autres travaux bien plus urgents notamment en matière de voirie sont à réaliser, la rue du Marais par exemple, la nouvelle salle des fêtes c'est du moyen terme. »

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer pour solliciter du représentant de l'État, une subvention au titre de la D.E.T.R, la date limite de dépôt du dossier est fixée au 30 avril 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de solliciter de Monsieur le Sous-Préfet de CAMBRAI une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour financer les travaux de mise en conformité de la salle polyvalente.
- Dit que la recette correspondante sera affectée au compte 13 du Budget Communal.

3 – Organisation et fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de juillet et août 2011.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le succès que rencontrent chaque année les Accueils de Loisirs Sans Hébergement auprès des enfants et des parents. La Commission Communale des Sports, Loisirs, Jeunesse et le Bureau Municipal se sont réunis afin d'examiner les conditions de fonctionnement de ces A.L.S.H. Cette année encore tout a été mis en œuvre afin que les enfants de la commune passent un excellent séjour. Monsieur le Maire donne ensuite connaissance à l'assemblée des modalités d'organisation et de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement qui se dérouleront en juillet et août prochains.

En juillet un accueil de loisirs « maternelle » (de 2 à 6 ans) et un accueil de loisirs adolescents – pré adolescents (de 7 ans à moins de 16 ans) fonctionneront du mercredi 6 juillet au mardi 26 juillet 2011.

En août un accueil de loisirs « maternelle » (de 2 à 6 ans) et un accueil de loisirs adolescents – pré adolescents (de 7 ans à moins de 16 ans) fonctionneront du mercredi 3 août au mardi 23 août 2011.

Les vacances sportives seront organisées en juillet et en août (si le nombre d'inscrits est suffisant) pour les enfants de 7 à 14 ans. Elles fonctionneront comme les autres structures en juillet du mercredi 6 au mardi 26 juillet et en août du mercredi 3 août au mardi 23 août.

Les tarifs 2011 pour les inscriptions aux accueils de loisirs de juillet et août repas non compris pourront être fixés comme suit :

Accueil de Loisirs Sans Hébergement et Vacances Sportives			
Quotient Familial	Revenu annuel	Enfants d'Escaudœuvres	Enfants de l'extérieur
Q.F. ≤ 520 €	R ≤ 18.000€	22,40 €	22,40 €
521€ ≤ QF ≤ 750 €	18.001€ ≤ R ≤ 22.500 €	39,50 €	90,50 €
751€ ≤ QF ≤ 1.000€	22.501€ ≤ R ≤ 26.999 €	55,25 €	111,50 €
QF ≥ 1.001 €	R ≥ 27.000 €	70,50 €	135,00 €

Les inscriptions aux centres sportifs sont soumises au même barème auquel il faut ajouter 5 € par semaine.

Le tarif des repas pourra être fixé comme suit :

- Enfant de plus de 6 ans 2,60 Euros
- Pour 2 enfants et plus (+ de 6 ans) de la même famille 2,45 Euros
- Enfant de moins de 6 ans 2,34 Euros
- Pour 2 enfants et plus (- de 6 ans) de la même famille 2,18 Euros
- Frais de garderies – l'heure forfaitaire 1,00 Euro

L'encadrement pour chacun des Accueils de Loisirs Sans Hébergement sera assuré par 1 directeur (ou 1 directrice) diplômé(e) et un directeur (ou directrice) adjoint(e).

La rémunération du personnel d'encadrement sera établie comme l'an dernier en fonction du barème suivant, en tenant compte des rémunérations attribuées dans les autres collectivités et sur les conseils de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Les rémunérations sont nettes tout compris (frais de déplacement, heures supplémentaires...)

- Directeurs 2 096,38 € net mensuel
- Directeurs adjoints 1 677,10 € net mensuel
- animateurs BAFA spécialisé 1 110,00 € net mensuel
- animateurs BAFA 720,65 € net mensuel
- animateurs stagiaires 670,65 € net mensuel
- animateurs Non Diplômés 620,65 € net mensuel
- Aides animateurs 289,26 € net mensuel

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nicole MORY, adjointe aux sports loisirs jeunesse : « Si nous sommes obligés de repasser les accueils de loisirs au conseil municipal c'est parce que la caisse d'allocations familiales a complètement revu cette année les critères d'attribution d'aide. La C.A.F. se base sur le coefficient familial nous sommes donc obligés d'appliquer le même tarif, pour la première tranche, pour les enfants de la commune et les enfants de l'extérieur. Une nouvelle tranche a été créée par rapport à l'an dernier, la tranche 521-750 a été créée pour équilibrer les deux premières tranches. Cela nous permet de récupérer un peu sur les familles de l'extérieur. Pour les centres sportifs ce sont les mêmes barèmes plus 5 euros.

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal, demande : « C'est un tarif pour les trois semaines ? »

Madame MORY, répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités d'organisation et de fonctionnement telles que présentées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte les modalités d'organisation et de fonctionnement des A.L.S.H. du mois de juillet et août telles que présentées.
- Adopte les tarifs d'inscription pour les A.L.S.H. de juillet et août tels que présentés.
- Adopte les tarifs de cantine pour les A.L.S.H. de juillet et août tels que présentés.
- Adopte le tarif applicable aux garderies pour les A.L.S.H. de juillet et août tel que présenté.
- Dit que les crédits nécessaires au fonctionnement des A.L.S.H. sont prévus au budget primitif de l'exercice 2011.

4 – Rémunération des moniteurs diplômés chargés de l'encadrement des enfants durant les petites vacances, les garderies périscolaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la fixation de la rémunération du personnel d'encadrement (moniteurs) des Accueils de Loisirs Sans Hébergement qui ont lieu durant les petites vacances ou qui peuvent occasionnellement pendant le temps scolaire assurer les activités périscolaires du matin et du soir. La rémunération de ces personnels pourra être calculée en référence au salaire net des animateurs des ALSH d'été pour une période de trois semaines :

- animateurs BAFA soit :	720,65 €
- animateurs stagiaires soit :	670,65 €
- animateurs non diplômés soit :	620,65 €
- aides animateurs soit :	289,26 €

Madame Nicole MORY, adjointe aux sports loisirs jeunesse, apporte quelques petites précisions : « Nous nous sommes trouvés en situation de sous effectifs durant les dernières vacances de Pâques. Il a fallu que nous embauchions des animateurs en plus du personnel des périscolaires qui encadre les petites vacances, nous devons donc voter ce point, pour pouvoir rémunérer les moniteurs qui ont encadré ces vacances de Pâques. Nous envisageons d'ailleurs de n'ouvrir les garderies périscolaires qu'aux seuls enfants dont les parents travaillent. Ce sont les parents qui ne travaillent pas qui amènent leurs enfants à 7 heures 30 et les reprennent à 18 heures 30. De plus ce sont des enfants souvent difficiles qu'on « enferme » de 7 heures 30 à 18 heures 30. Pour ces dernières vacances nous avons donc dû prendre trois animateurs

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le barème de rémunération du personnel d'encadrement tel que proposé.
- Dit que la rémunération du personnel d'encadrement sera calculée au prorata des jours travaillés.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal article 6413.

5 – Convention relative à la remise en gestion et à l'entretien des zones neutralisées colorées en axe de chaussée et à l'entretien des aménagements paysagers et de l'éclairage public en traverse d'agglomération.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général va procéder cet été aux travaux de réfection et d'aménagement de la RD630 entre CAMBRAI et le carrefour de la rue Jean Jaurès avec le Chemin Particulier. Ces travaux consistent en la construction d'un giratoire urbain sur le territoire des communes de CAMBRAI et d'ESCAUDEUVRES. Il s'agit d'un giratoire à trois branches, 80 mètres avant le carrefour les branches deviennent pistes cyclables, en sortie du giratoire, un tourne à gauche permet d'accéder à la maison de retraite « Ma Maison ». Les 3 îlots réalisés sur les voies seront bordurés (type I) et remplis en béton désactivé de couleur ocre. Des espaces plantés seront intégrés à l'aménagement sur une longueur d'environ 200m et d'une largeur de 2 mètres environ (en accord avec le P.L.U. de la commune) et l'éclairage public sera rénové. L'aménagement se termine par un giratoire à 3 branches avec en amont 3 îlots bordurés

(type D) et rempli de béton désactivé. La commune s'engage à assurer l'entretien des îlots bordurés (balayage, désherbage) réalisés en axe de la chaussée, l'entretien et le renouvellement des zones neutralisées colorées et des passages piétons réalisés en axe de chaussée, l'entretien des aménagements paysagers (taille et tonte) réalisés en périphérie du giratoire d'ESCAUDEUVRES et en partie aux abords du giratoire d'AUCHAN le long de la chaussée, l'entretien de l'éclairage public (abonnement, consommation, consommables). Avant toute intervention sur la R.D. concernée par la présente convention la commune devra solliciter l'accord des services techniques du Département (Direction de la Voirie Départementale)

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer pour l'autoriser à signer la convention à passer avec le Conseil Général du Nord pour l'entretien et l'exploitation des aménagements réalisés sus énoncés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise son Maire à signer la convention à passer avec le Conseil Général du Nord pour la remise en gestion et à l'entretien des zones neutralisées colorées en axe de chaussée, à l'entretien des aménagements paysagers et de l'éclairage public en traverse d'agglomération.

6 – Adhésion de la commune de ROQUETOIRE (Pas de Calais) pour la compétence I « Assainissement Collectif » au SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'adhésion de la commune de ROQUETOIRE (Pas de Calais) pour la compétence I – assainissement collectif. Il indique que le comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 19 novembre 2010 a émis un avis favorable à l'adhésion de cette commune pour la compétence demandée.

Il demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal,

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles des articles L5211-18, L5711-1 ainsi que celles des articles L5212-1 et suivants de ce code,
- Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale,
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,
- Vu les dispositions de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) devenu SIDEN-SIAN,
- Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du SIDEN-SIAN,
- Vu la délibération en date du 1^{er} juillet 2010 de demande d'adhésion au SIDEN –SIAN de la commune de ROQUETOIRE pour la compétence I « Assainissement Collectif »,
- Vu la délibération du comité du SIDEN-SIAN en date du 19 novembre 2010,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces adhésions au SIDEN-SIAN et d'une manière générale, de souhaiter l'extension et l'interconnexion des réseaux du SIDEN-SIAN,

Considérant que l'adhésion de ces communes au SIDEN-SIAN vaut approbation des statuts de ce syndicat par les communes,

Considérant que le Conseil Municipal approuve les modalités prévues par les délibérations du comité du SIDEN-SIAN pour ladite adhésion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune suivante :

COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (I)

- ROQUETOIRE (62)

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion de cette commune au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération.

Article 2 : Le Conseil Municipal accepte donc que ces adhésions soient effectuées aux conditions proposées par la délibération du Comité du SIDEN-SIAN en date du 19 novembre 2010.

7 – Versement d'une subvention exceptionnelle au Judo Club d'Escaudœuvres de 43,50 euros (remboursement de frais de la brocante 2010)

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le versement au Club de Judo d'ESCAUDŒUVRES d'une subvention exceptionnelle de 43,50 euros en remboursement des dépenses engagées par cette association lors de la brocante de juin 2010.

Monsieur le Maire rappelle que cette somme aurait dû être reprise dans la subvention initiale votée à cette association lors de la réunion du conseil municipal de mars 2011 et comme cela a été fait avec d'autres associations locales. Il s'agit d'un oubli qu'il y a lieu de réparer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de verser à l'association Judo Club d'Escaudœuvres une subvention exceptionnelle d'un montant de 43,50 euros correspondant au remboursement des dépenses engagées par cette association lors de la brocante de juin 2010.
- Dit que la dépense sera imputée au compte 6574 du budget communal.

8 – Convention à passer avec la Société GIROD signalisation pour l'implantation d'une signalétique dans la commune.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour autoriser son Maire à signer la convention à passer avec la société GIROD signalisation dont le siège est à BELLEFONTAINE – BP30004 – 39401 MOREZ cedex. Cette convention signalétique prévoit l'étude d'implantation et le démarchage de tous les commerçants, artisans, industriels implantés à ESCAUDŒUVRES. Elle prévoit la fabrication et l'installation du matériel, elle prévoit le nettoyage trimestriel et la maintenance sous 24 heures à 15 jours selon la nature des travaux, elle prévoit le financement assuré par les commerçants, artisans, industriels...

L'option retenue par la Municipalité est la variante n° 1 : 147€ H.T. loyer financé à 100% par les bénéficiaires – gratuité communale : 20%.

Vous trouverez ci-joint le projet de convention soumis à votre approbation.

Monsieur le Maire précise que la même signalétique a été installée dans la commune d'IWUY et rappelle que la signalisation dans la commune laisse à désirer. Une nouvelle signalétique complète sera donc la bienvenue.

Monsieur le Maire indique que la Municipalité a fait procéder à un marquage dans le centre ville afin de délimiter les places de stationnement pour les commerçants, les professions libérales...

Monsieur le Maire précise que cette signalétique nouvelle va favoriser le commerce local. Cette signalétique est financée par les annonceurs sur la base du volontariat, la commune n'intervenant qu'à hauteur de 20%.

Monsieur José DE SOUSA, conseiller municipal, demande à intervenir : « Quand vous dites : gratuité pour la commune à hauteur de 20%. »

Monsieur le Maire : « Oui, gratuité pour la commune à hauteur de 20%. Sur 5 panneaux fournis il y en a un gratuit pour la commune. »

Monsieur DE SOUSA : « Il y a un problème sur les conditions générales. Cette convention doit être annexée avec un contrat type commerçant agréé par la commune le contrat n'est pas là. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, adjoint au maire, répond : « Non ! La convention originale n'est d'ailleurs pas non plus en notre possession. »

Monsieur DE SOUSA suggère de reporter cette question.

Monsieur le Maire : « Vous avez parfaitement raison, je vous propose de reporter la question dans l'attente de l'obtention de toutes les pièces administratives. »

9 – Syndicat Intercommunal pour l'Energie de CAMBRAI-EST (SIECE) - Modification des statuts.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 30 mars 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- . a décidé d'adopter les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal pour l'Energie de CAMBRAI EST,
- . a décidé de ne pas confier au Syndicat Intercommunal pour l'Energie de Cambrai Est l'exercice du pouvoir concédant gaz y compris le contrôle afférent,
- . a décidé également de ne pas confier au Syndicat Intercommunal pour l'Energie de Cambrai Est la compétence éclairage public.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour conserver la compétence gaz ainsi que la compétence éclairage public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- déclare reprendre la compétence gaz.

10 - Mise à disposition par la SA d'Habitat 62/59 Picardie des cellules 3 et 4 de l'immeuble « Les Tilleuls » à la place des Cellules 1 et 2.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 25 mai 2007 le Conseil Municipal a décidé la vente de l'ensemble immobilier « Les Tilleuls » à la SA d'H.L.M. Habitat 62/59 – Picardie.

Monsieur le Maire précise que dans l'acte de vente il a été précisé que la S.A. d'H.L.M. consentait à la commune la jouissance des cellules à usage commercial 3 et 4. Or il s'avère que la SA d'HLM Habitat 62/59 Picardie mène le projet de transformation des autres cellules en logements locatifs et qu'il est plus intéressant pour cette dernière de transformer les cellules 3 et 4 plutôt que les cellules 1 et 2. Les deux parties sont donc d'accord pour modifier les attributions. La commune récupère les cellules 1 et 2, Habitat 62/59 le cellules 3 – 4 et 5.

Monsieur le Maire demande ensuite Conseil Municipal de se prononcer sur cet échange.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Guy LEFEBVRE, adjoint à l'urbanisme.

Monsieur Guy LEFEBVRE : « En fait j'ai relu l'acte de vente initial, il y a eu inversion, il y a eu inversion dans l'acte de vente initial nous avions la mise à disposition à titre gracieux des cellules 3 et 4. La S.A. d'Habitat 62/59 envisage à partir du mois de juin d'aménager les 3 cellules lui appartenant en logements locatifs et dans un souci de cohérence, ils nous demandent de pouvoir aménager les cellules qui sont à droite, la 5, la 4, la 3 et en contrepartie laisser à la Municipalité les cellules 1 et 2 situées à gauche. Il n'y a aucune incidence. Il s'agit d'un problème pratique. La mairie peut envisager une connexion entre les cellules 1 et 2, il faut voir cela avec le bureau d'études ce qui permettrait de pouvoir avoir une surface plus importante au sol. Reste à définir la destination de ces cellules. Monsieur le Maire indique qu'un chirurgien dentiste souhaiterait s'implanter à Escaudœuvres de même qu'un médecin cherche un cabinet de consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la mise à disposition à la commune des cellules 1 et 2 de l'ensemble immobilier « les Tilleuls » à la place des cellules 3 et 4 initialement attribuées.

11 - Logement, sis, 6 rue du 4 septembre : changement de locataire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement, sis, 6 rue du 4 septembre appartenant à la commune est loué depuis de nombreuses années à Monsieur et Madame BREUX-SANTIAGO et leurs enfants.

Monsieur le Maire indique que Madame Hélène SANTIAGO lui a fait savoir par courrier du 26 mars 2011 que Monsieur BREUX avait quitté le domicile et qu'une procédure de divorce était en cours. Madame SANTIAGO souhaite conserver son logement et être reconnue comme locataire afin de pouvoir continuer à bénéficier des prestations C.A.F.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de donner suite à la demande de Madame Hélène SANTIAGO,
- Précise que Madame Hélène SANTIAGO est locataire du logement, sis, 6, rue du 4 septembre à dater de ce jour dans les mêmes conditions que précédemment.

La séance est levée à 21 heures 30.-.